



## **ALERTE : CODE DU TRAVAIL, TOUS LES POSTIERS SONT CONCERNES**

Compte tenu de la gravité de la situation, les syndicats départementaux FOCOM 94, CGT FAPT et SUD-PTT94 s'adressent ensemble à tous les postiers du département.

### **LA LOI TRAVAIL LIQUIDE LE CODE DU TRAVAIL**

Aujourd'hui le Code du Travail organise et garantit à tous les salariés des droits précis et concrets. On retrouve ces mêmes droits pour les personnels sous statut (Fonction Publique d'état, territoriale...la Poste).

Tous les postiers, statut privé et public, sont concernés.

La loi Travail prétend réécrire le Code du Travail de A jusqu'à Z et remplacer tous ces droits par de simples recommandations d'ordre général qui seraient précisées, au bon vouloir des patrons, par des accords locaux. C'est 150 ans de luttes du mouvement ouvrier et de conquête sociale qui seraient rayés de la carte, c'est un futur sans avenir pour nos enfants : le Gouvernement Hollande, Valls, El Khomry entend tout pulvériser.

Licenciements, conditions de travail, de santé, congés annuels, congés maternité, temps de travail...la liste serait trop longue pour énumérer tout, rien n'échappe à cette volonté destructrice.

### **NE TOUCHEZ PAS AU CODE DU TRAVAIL**

## **LA LOI TRAVAIL INVERSE LA HIERARCHIE DES NORMES ET GENERALISE LES ACCORDS LOCAUX, IL N'Y AURAIT PLUS DE DROITS COLLECTIFS**

La loi Travail prévoit de généraliser le CPA (Compte Personnel d'Activité) à la Fonction Publique et de l'utiliser pour y transférer, au fil du temps, tous les droits collectifs aujourd'hui régis par les statuts et Conventions Collectives.

Ces mêmes droits collectifs, qui régissent la vie de tous les jours, seront, avec la loi Travail, remplacés par des accords « négociés » au plan local : c'est l'arbitraire généralisé, au bon vouloir du patron.

Les accords locaux, nous connaissons notamment au Courrier, ce sont des « accords » faits sur mesure pour accompagner les suppressions de postes et de quartiers de distribution, le choix entre la peste et le choléra (quand il y a choix) et si les personnels refusent, la punition, 6 jours de travail sur 7 sans aucun repos.

### **POSTIERS, STATUT PRIVE ET PUBLIC, NOUS SOMMES LE DOS AU MUR**

Et ce d'autant que depuis un bon moment déjà, une campagne de presse est organisée sur le thème, « baisse de trafic, la poste est au rouge, les non remplacements ne suffisent plus....il va bien falloir faire un plan social (Cour des Comptes, campagne de presse dans de nombreux quotidiens)

Alors oui, il y a danger car les « accords locaux au Courrier » par exemple, aggravent considérablement les conditions de travail, mais ils se font malgré tout dans le cadre du Code du Travail qui interdit au patron de faire n'importe quoi. Si la loi Travail passe, avec les CDSF locales au Courrier, et l'équivalent au réseau, c'est le pouvoir transféré à des féodaux locaux, n'ayant qu'un seul objectif, supprimer des emplois, par tous les moyens, sans aucun état d'âme et sans la moindre contrainte.

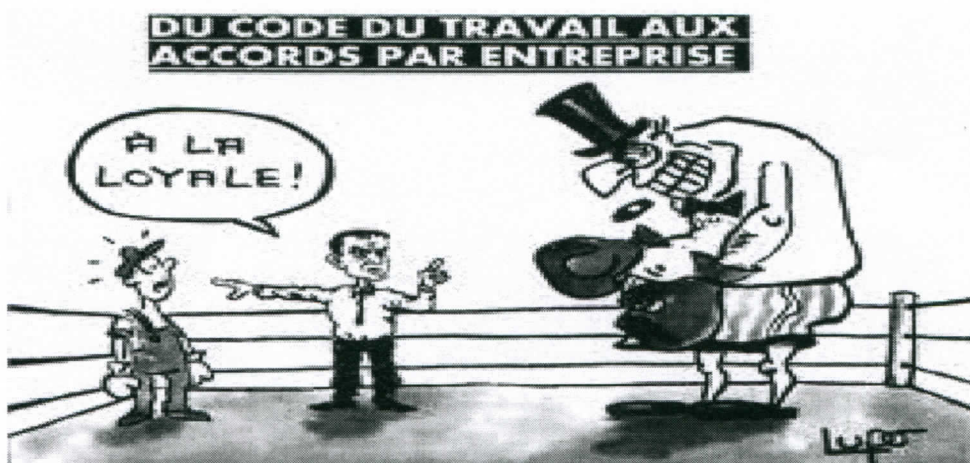
## **LOI TRAVAIL NI AMENDABLE NI NEGOCIABLE : RETRAIT !!!**

Nos organisations syndicales sont convaincues que seul le rapport de force, permettra de faire reculer le Gouvernement.

Ce n'est pas chacun dans son coin, chacun dans sa profession que nous pourrons y arriver, l'unité la plus large de tous les salariés, du privé comme du public, de la jeunesse, de nos retraités est nécessaire avec leurs organisations syndicales.

Nous proposons à nos collègues de discuter de ce communiqué, de se réunir par petit groupe, d'organiser des HMI communes, et de discuter de la grève interprofessionnelle reconductible jusqu'au retrait de la loi travail en relation avec nos confédérations et unions syndicales.

Dans l'immédiat, nous appelons nos collègues à répondre aux initiatives de nos Organisations Syndicales.



La décision gouvernementale d'utiliser l'article 49.3 pour adopter, sans vote parlementaire, la scélérate loi Travail est un coup de force scandaleux. Bien plus que la marque d'autorité d'un pouvoir serein, il faut y voir bien davantage le signe de faiblesse d'un pouvoir fébrile et acculé de toutes parts, qui se lance dans une fuite en avant irresponsable.

Quel mépris pour le peuple, les jeunes, les salariés, les syndicats et la représentation nationale !

**Souvenons-nous que l'adoption du CPE en 2006 via le 49.3 ne nous avait pas empêchés de gagner le retrait final du texte par la lutte, alors que le décret d'application était paru !**

**Pendant que certaines OS (dont la CGT, FO et Solidaires) organisent la riposte depuis plus de 2 mois, au côté des jeunes et des salariés, d'autres (la CFDT pour ne citer qu'elle) pactisent avec les patrons en tentant de diviser les travailleurs. Laurent Berger, Secrétaire Général de la CFDT, déclarait il y a quelques jours : "Je souhaite, parce que son contenu convient à la CFDT, que cette loi soit adoptée. Les modalités d'adoption de cette loi, ce n'est pas mon problème". Tout est dit, cette loi rétrograde et scélérate convient à la CFDT, quelle que soit l'opposition des salariés, pourtant ultra majoritaire (71 %). En outre, le silence de la CFDT concernant la répression des manifestations est assourdissant.**